

**COMITE DE PROGRAMMATION N° 12**  
**Compte rendu du 31 octobre 2018 validé par consultation mel**  
**Salle du conseil de la communauté de communes de l'Oisans**

**Etaient présents le 3 octobre :**

**Membres du collège public :** Jean-Bernard BELLIER (communauté de communes du Trièves), Eric BERNARD (communauté de communes du Trièves), Gérard DANGLES (Président du GAL Alpes-Sud-Isère), Nicole FAURE (Conseillère communautaire de la communauté de communes de l'Oisans), Jean-Marc LANEYRIE (vice-président de la communauté de communes de Matheysine), Alain LUC (Vice-président de la communauté de communes de la Matheysine), Bernard MICHEL (communauté de communes de l'Oisans), Joël PONTIER (président de la communauté de communes de Matheysine), Michel TOSCAN (délégué à la communauté de communes de la Matheysine), Jean Rémy OUGIER (délégué à la communauté de communes de l'Oisans).

**Membres du collège privé :** Robert CUCHET (association promotion de la ligne Grenoble-Veynes), Manuel LENAS (Directeur agence EDF), Régis MARIE (Agent général d'assurance), Jean François TROUSSIER (agriculteur), Gilbert SCHAFFER (président de GEM).

**Etaient excusés le 3 octobre :** Olivier BEAUP (SITADEL), Bruno BERNABE (directeur Gîtes de France), Olivier DODINOT (Le Gîte du Trièves), Gérald CAMELIO (Directeur de la Caisse d'Epargne des Alpes), Aurélie SERRES (La Mine), Chantal THEYSSET (communauté de communes de l'Oisans), Patrick REYNIER-POETE (communauté de communes de Matheysine).

**Assistaient à la réunion du 3 octobre :** Stéphane WEISS (Région AURA), Manuel JIMENEZ (gestionnaire du programme LEADER), Françoise PONS (animatrice du programme LEADER).

**QUORUM :**

<b>Collège public:</b> Nbre de présents : 10 Nbre de voix autorisées : 10	<b>Nbre total de membres présents : 15</b>
<b>Collège privé :</b> Nbre de présents : 5 Nbre de voix autorisées : 5	<b>Nbre total de voix autorisées : 0</b>
	→ le quorum n'est pas atteint le 3 octobre, le nombre de membres privés n'étant pas suffisant

**Une consultation mel est organisée entre le 15 et le 31 octobre, à laquelle a répondu l'intégralité des membres du Comité de Programmation soit 13 membres privés et 12 membres publics, respectant ainsi le double quorum.**  
**Le formulaire de consultation est joint en annexe du présent compte rendu.**

## 1. Accueil des membres et introduction de la séance.

Gérard DANGLES, Président du GAL, accueille les membres du Comité de Programmation et les remercie pour leur présence.

**Il note que le double quorum n'est pas atteint. Une consultation par mel, pour valider les décisions prises par les présents sera réalisée dans les jours qui suivent, dans un délai de 15 jours à compter de l'envoi du mel. Tous les membres du Comité de Programmation, y compris ceux présents le 3 octobre sont invités à répondre expressément à ce mel (voir règlement intérieur du GAL).**

Gérard DANGLES remercie pour sa présence et son expertise Stéphane WEISS, chargé de mission à la Région Auvergne Rhône Alpes (Direction de l'Agriculture, de la Forêt et de l'Agroalimentaire) et notre interlocuteur face à l'autorité de gestion pour assurer un suivi global du programme LEADER et des dossiers instruits par Manuel JIMENEZ. Il lui passe la parole.

Stéphane WEISS rappelle que le logiciel de paiement est maintenant opérationnel et va permettre de conventionner et éditer les engagements juridiques permettant d'élaborer les demandes de paiement. Il informe que le montant de l'enveloppe complémentaire ne sera pas uniquement calculé sur le taux de programmation atteint fin 2018 mais bien sur la réserve de projets sélectionnés et en attente. L'argument du projet de centre de compostage porté par le SIAJ et mobilisant un montant conséquent de 320 000 € jouera également en faveur du GAL ASI pour obtenir une enveloppe complémentaire conséquente. Celle-ci serait aux alentours de 14%-15% mais pourrait être plus élevée pour les GAL qui auront de nombreux projets en attente.

En introduction, Gérard DANGLES réprecise la différence qui existe entre sélection et programmation, cette dernière ayant permis d'instruire le dossier, de réceptionner les arrêtés attributifs ou délibérations des cofinanceurs publics nationaux et permettant, une fois validée, d'engager la procédure de paiement (engagement juridique, convention, montage de la demande de paiement).

## 2. Ordre du jour

L'ordre du jour du Comité de Programmation est annoncé :

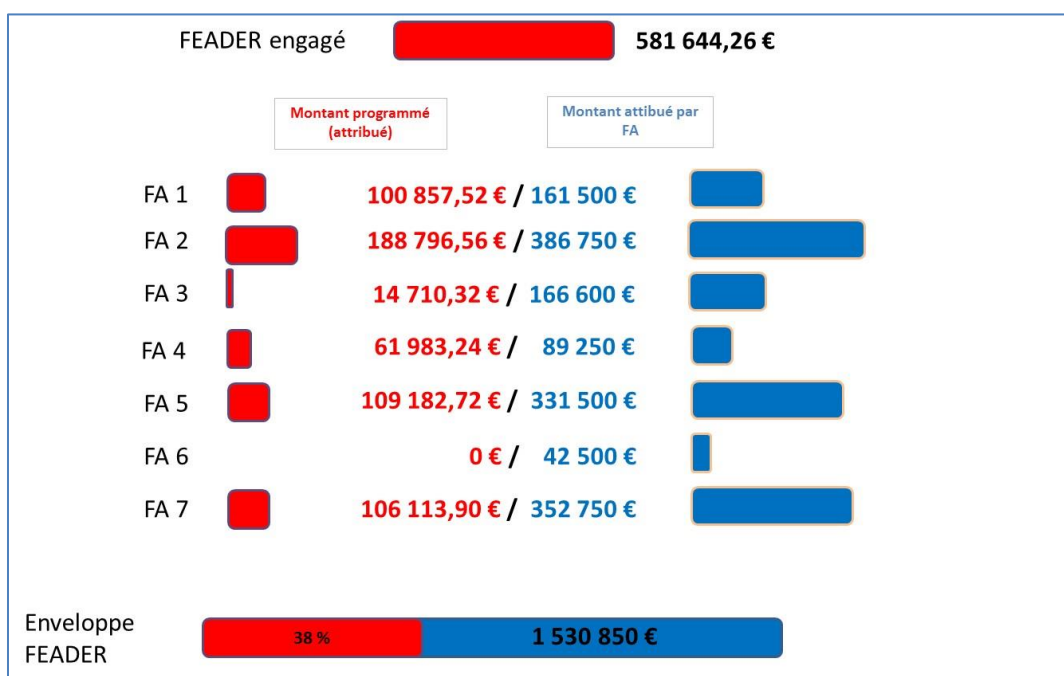
- Une première partie :
  - o Présentation de l'évolution de la maquette financière et transferts budgétaires proposés entre fiches actions
  - o Organisation et fonctionnement de l'équipe LEADER sur la période fin 2018 à 2021
  - o Projet de modification de la grille de sélection des projets (seuil de sélection)
  
- Une seconde partie consacrée à la présentation de projets et à la sélection et/ou programmation de dossiers :
  - o Sur les Pas des Huguenots, projet de coopération, fiche action 6 : présentation pour sélection
  - o Animation de la stratégie forestière 2018, fiche action 2 : présentation pour sélection
  - o Gestion/animation de l'équipe technique LEADER 2018 : programmation
  - o Passage de dossiers déjà sélectionnés en programmation pour validation :

- La fromagerie des Alpes de Damien CLAVIER (atelier fromager)
- La Maison des Alpagnes de Besse en Oisans
- Le Plan Paysage de Matheysine

### 3. Etat des lieux de la maquette financière

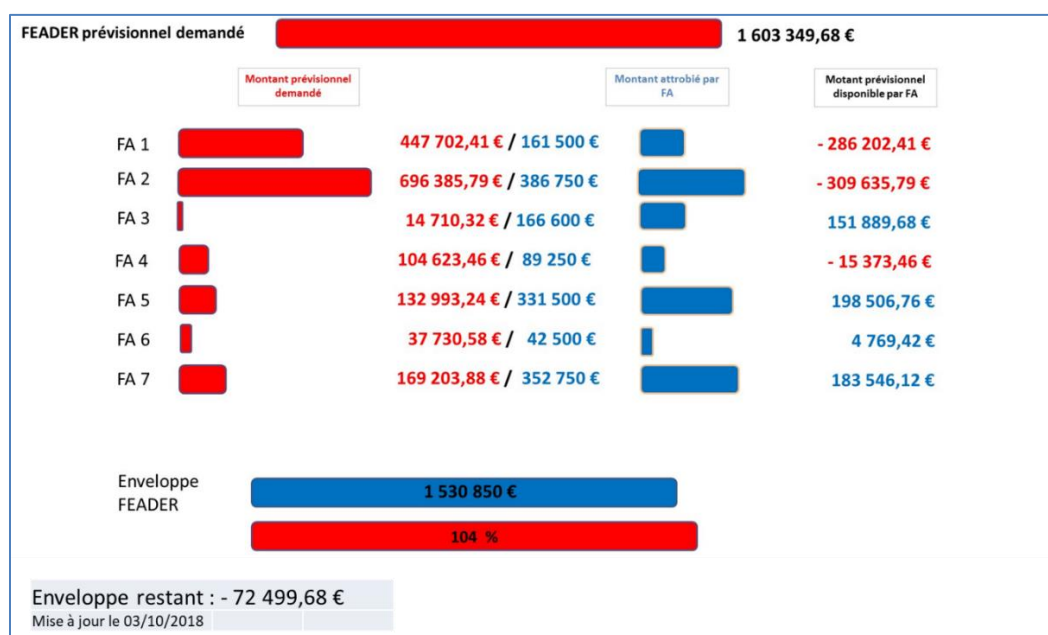
Manuel JIMENEZ, responsable administratif, juridique et financier présente l'état de la maquette financière et les transferts d'enveloppes des fiches actions qu'il est proposé de valider. Il est rappelé que le montant de ces transferts ne dépassant pas 30% du montant conventionné de la maquette ce qui signifie qu'il n'est pas nécessaire de rédiger un avenant à la convention ; une notification sera suffisante.

#### Etat des lieux de la maquette financière au 03/10/18 – FEADER programmé



Ce 1<sup>er</sup> tableau montre une programmation des projets à hauteur de 38% (hors projets proposés à la programmation ce 03/10/18), ce qui le situe dans une bonne moyenne par rapport aux autres GAL rhônalpins.

## Etat des lieux de la maquette financière au 03/10/18 – FEADER prévisionnel demandé



Si l'on considère les projets sélectionnés, en cours de sélection et en chantier, l'enveloppe FEADER de 1 530 850 € est consommée à 104%. Le schéma montre également une surconsommation des fiches actions 1, 2 et 4 dans une moindre mesure, ce qui justifie les transferts budgétaires entre fiches actions proposés ci-dessous.

## Etat des lieux de la maquette financière – montant disponible au 03/10/18

Fiche action	Montant attribué (A1)	Montant programmé (A2)	Montant sélectionné (dans l'attente de programmation) (A3)	Montant non sélectionné (en cours de traitement) (A4)	Montant total demandé (B1) (A2 + A3 + A4)	Montant disponible (A1 - B1)
FA1	161 500 €	100 857,52 €	118 429,13 €	228 415,76 €	447 702,41 €	-286 202,41 €
FA2	386 750 €	188 796,56 €	337 840,80 €	169 748,43 €	696 385,79 €	-309 635,79 €
FA3	166 600 €	14 710,32 €	0 €	0 €	14 710,32 €	151 889,68 €
FA4	89 250 €	61 983,24 €	0 €	42 640,22 €	104 623,46 €	-15 373,46 €
FA5	331 500 €	109 182,72 €	3 810,52 €	20 000 €	132 993,24 €	198 506,76 €
FA6	42 500 €	0,00 €	0 €	37 730,58 €	37 730,58 €	4 769,42 €
FA7	352 750 €	106 113,90 €	0 €	63 089,98 €	169 203,88 €	183 546,12 €
<b>Total</b>	<b>1 530 850 €</b>	<b>581 644,26 €</b>	<b>460 080,45 €</b>	<b>561 624,97 €</b>	<b>1 603 349,68 €</b>	<b>-72 499,68 €</b>

La lecture de ce tableau indique le montant disponible pour chaque fiche action et montre un déficit total de 72 499.68 €. Il permet de proposer les transferts budgétaires ci-dessous qui sont commentés par Manuel JIMENEZ.

Les élus de la communauté de communes de Matheysine, représentés par leur président Joël PONTER, s'inquiètent de ne pas voir ré abonder la fiche action 2, à laquelle émerge le centre de compostage du SIAJ. Des explications, concernant notamment le mécanisme de ces transferts et l'attente d'une enveloppe complémentaire sont données. Une nouvelle répartition sera proposée lors de l'attribution

de cette enveloppe complémentaire et concernera alors la fiche action 2, principalement pour le projet du SIAJ. Le montant demandé pour le projet du SIAJ est bien « réservé » et comptabilisé.

L'équipe technique de LEADER précise le travail mené avec les techniciens du SIAJ en ce qui concerne l'obtention des contreparties publiques (Région, Département, Agence de l'Eau) dont l'attribution est une condition indispensable à l'octroi d'une subvention LEADER. Ils ont eu encore récemment une réunion en présence d'André VIALLET, président du SIAJ et les techniciens ainsi que le BE AMO pour travailler sur les cofinancements et les contacts à prendre (Agence de l'Eau, Région, Département 38).

### Proposition de transfert budgétaire sur les fiches actions

Fiches action	FEADER attribué dans la convention	Transfert	FEADER attribué au CP du 03/10/2018
FA 1 : Affirmation des spécificités et des ressources économiques pour une meilleure notoriété du territoire	161 500 €	(+) 286 202,41 €	<b>447 702,41 €</b>
FA 2 : Structuration de filières et secteurs d'activités porteurs pour la transition énergétique	386 750 €	Non	386 750 €
FA 3 : Accompagnement vers l'innovation des TPE, microentreprises et pluriactifs	166 600 €	(-) 151 889,68 €	14 710,32 €
FA 4 : Mutualisation de moyens, d'emplois et de compétences autour de lieux et de dynamiques collectives	89 250 €	(+) 15 373,46 €	104 623,46 €
FA 5 : Optimisation de l'usage du foncier et de l'immobilier pour tester, valider et développer des activités professionnelles	331 500 €	(-) 149 686,19 €	181 813,81 €
FA 6 : Renforcer la stratégie du GAL par la coopération interterritoriale et transnationale	42 500 €	Non	42 500 €
FA 7 : Animation et fonctionnement du GAL	352 750 €	Non	352 750 €
<b>TOTAL</b>	<b>1 530 850 €</b>		<b>1 530 850 €</b>

FA 3 → FA1	151 889,68 €	<b>Montant total transféré à la FA 1 286 202,41 €</b>
FA 5 → FA1	134 312,73 €	
FA 5 → FA4	15 373,46 €	<b>Montant total transféré à la FA 4 15 373,46 €</b>

**Les transferts de budget entre fiches actions sont validés à l'unanimité des participants au Comité de Programmation.**

## Etat de la maquette et demande d'une enveloppe complémentaire

Montant conventionné	1 530 850 €
FEADER prévisionnel (programmé et à programmer)	1 603 349,68 €
sosu total FEADER restant	-72 499,68 €
FEACER affecté au fonctionnement du GAL 2019, 2020, 2021	157 855,83 €
TOTAL FEADER restant	-264 779,67 €

Enveloppe complémentaire demandé (30%)	459 255,00 €
--	--------------

La demande de l'enveloppe complémentaire devra permettre de couvrir également les frais de fonctionnement liés à l'équipe technique. L'ambition serait de demander 30% du montant conventionné (1 530 850 €), soit 459 25.00 €.

## 4. Organisation et planning de l'équipe LEADER d'ici 2019

L'équipe technique présente son fonctionnement et son organisation dans les mois à venir :

- **Poste d'animation** : plus d'accueil de porteurs de projet, plus de réception de demande de subvention, plus de permanence – un appui régulier au poste de gestionnaire, l'évaluation de la mise en œuvre du programme LEADER
- **Poste de gestionnaire** : objectif d'atteindre un taux de programmation de 80% d'ici le 1<sup>er</sup> trimestre 2019, pour demander une enveloppe complémentaire conséquente – travail sur la programmation prioritaire (pas ou peu de passage de dossiers uniquement en sélection)
- **Avril 2019** : fin du contrat de Manuel, à prolonger en 2020, voire une partie de 2021 pour gérer les demandes de paiements (obligation demandée par la Région)
- **Février 2020** : fin du contrat de Françoise, qui travaillera en 2019 sur une évaluation participative de la mise en œuvre de LEADER, dont les conclusions pourront servir à alimenter une éventuelle réponse commune pour la programmation prochaine.

## 5. Proposition de modifications de la grille de sélection

Ce projet de modification concerne les seuils de recevabilité des projets sélectionnés

Il est proposé de ne garder que 3 avis possibles avec les modifications suivantes :

- Avis favorable : « entre 16 et 20, le projet est considéré comme un projet vitrine pour le territoire. Il bénéficiera d'un appui renforcé pour sa communication » (texte inchangé)
- Avis favorable : « le projet a reçu une note supérieure ou égale à **10**. Le COPROG peut indiquer des conditions d'engagement que le projet devra vérifier lors de la demande de paiement »
- Suppression de la partie « avis réservé »
- Avis défavorable « le projet a reçu une note inférieure à **10**. Il n'est pas retenu ».

Le seuil de recevabilité des projets passe donc de 8 à 10.

Alain LUC note que la grille de sélection reste encore bien compliquée à manipuler et devrait être plus resserrée. Il lui est répondu que la grille a déjà été simplifiée en 2017 et que les autres GAL ont des grilles aussi complexes à utiliser.

**Les participants au Comité de Programmation valident le principe de cette grille modifiée.**

## 6. Présentation de projets en sélection/programmation

- **« Sur les Pas des Huguenots 2018 » - fiche action 6 - coopération**

En l'absence du chargé de mission de l'association « sur les Pas des Huguenots », du président et du trésorier pris par d'autres obligations, c'est Gérard DANGLES, en tant que secrétaire de l'association, qui présente le projet (voir doc joint) et répond aux quelques questions de l'assemblée.

Le plan de financement est présenté (taux d'aide publique de 80%) :

Type de dépenses	Montant des dépenses TTC
Frais de communication	25 665,40 €
Frais de personnel	31 000 €
Frais de déplacements	3 747,69 €
Coûts indirects (15% des frais de personnel)	4 650 €
<b>Total</b>	<b>65 063,09 €</b>

Plan de financement	Montant des recettes
Autofinancement privé (20%)	13 012,63 €
Financeurs nationaux : Région ARA, CC Trièves, PNR Chartreuse, CC Dieulefit – Bourdeaux, CC Diois, CC Val de Drôme (22%)	14 319,88 €
FEADER (58%)	37 730,58 €
<b>Total</b>	<b>65 063,09 €</b>

### Questions/réponses :

Jean François TROUSSIER demande si le chemin est déjà tracé, ce à quoi Gérard DANGLES répond par l'affirmative, il l'est depuis 2011, en distribuant une carte descriptive aux participants. Aujourd'hui c'est la FFR qui s'occupe du balisage, le sentier étant devenu le GR965.

Jean-Marc LANEYRIE demande si le nombre de randonneurs est comptabilisé ; Gérard DANGLES répond que le département de la Drôme a acheté 2 compteurs mis à disposition de l'association mais qu'il faut 2/3 ans pour disposer de chiffres permettant de noter une évolution de la fréquentation.

Les questions étant épuisées, Gérard DANGLES sort de la salle et ne participe pas au vote.

**La sélection du projet est votée à l'unanimité avec une note de 11.78/20.**

- **« Animation de la stratégie forestière Sud Isère 2018 » - fiche action 2**

En l'absence des chargés de mission du service forêt, c'est Jean Bernard BELLIER qui présente la demande de financement de la stratégie forestière du Massif Sud Isère pour 2018 (voir doc joint).

Le plan de financement présenté est le suivant, avec un taux d'aide publique de 80% :

Type de dépenses	Montant des dépenses TTC
Frais de personnel (2 animatrices)	34 313,09 €
Frais de déplacement	2 200,00 €
Coûts indirects (15% des frais de personnel)	5 146,96 €
<b>Total</b>	<b>41 660,05 €</b>

Plan de financement	Montant des recettes
Autofinancement public (20%)	8 332,01 €
Conseil Départementale de l'Isère (16%)	6 665,61 €
FEADER (64%)	26 662,43 €
<b>Total</b>	<b>41 660,05 €</b>

Jean Bernard BELLIER sort de la salle et ne participe pas au vote.

**La sélection du projet est votée à l'unanimité avec une note de 15.83/20.**

- « Animation/gestion du programme LEADER 2018 »

Le plan de financement est le suivant avec un taux d'aide publique de 100%

Type de dépenses	Montant des dépenses TTC
Postes d'animation et de gestion	65 361,60 €
Frais divers, dont déplacements	3 696,63 €
Coûts indirects (15% des frais de personnel)	9 804,24 €
<b>Total</b>	<b>78 862,47 €</b>

Plan de financement	Montant des recettes
Autofinancement public – CCO, CCT, CCM (20%)	15 772,49 €
FEADER (80%)	63 089,98 €
<b>Total</b>	<b>78 862,47 €</b>

**Ce dossier, présenté pour la programmation, est validé à l'unanimité de tous les membres du Comité de Programmation.**

## 7. Présentation de projets en programmation

- La fromagerie des Alpes de Damien CLAVIER, à Laffrey

Le projet a été sélectionné le 05/12/2017 avec une note de 16.63/20.

Le plan de financement est le suivant, avec un taux d'aide publique de 40% :

Type de dépenses	Montant des dépenses HT
Travaux et aménagements	13 877,88 €
Matériel et équipement technique	41 874,66 €
<b>Total</b>	<b>55 752,54 €</b>



Plan de financement	Montant des recettes
Autofinancement privé (60%)	33 451,54 €
Conseil Départementale de l'Isère (8%)	4 460,20 €
FEADER (32%)	17 840,80 €
<b>Total</b>	<b>55 752,54 €</b>

**Ce dossier, présenté pour la programmation, est validé à l'unanimité de tous les membres.**

- **La Maison des Alpes de Besse en Oisans**

Le projet a été sélectionné le 20/06/2017 avec une note de 13.57/20.

Le plan de financement est le suivant, avec un taux d'aide publique de 80% :

Type de dépenses	Montant des dépenses TTC
Encadrement rando/formation, vitrine réfrigérée, site internet, muséographie, réaménagement...	86 918,72 €
Frais de personnel (3 salariés)	71 530,73 €
<b>Total</b>	<b>158 449,45 €</b>

Plan de financement	Montant des recettes
Autofinancement privé (20%)	31 689,90 €
Commune de Besse (16%)	25 351,91 €
FEADER (64%)	101 407,64 €
<b>Total</b>	<b>158 449,45 €</b>

**Ce dossier, présenté pour la programmation, est validé à l'unanimité de tous les membres.**

- **Le Plan Paysage de Matheysine**

Le projet a été sélectionné le 20/06/2017 avec une note de 11.5/20.

Le plan de financement est le suivant, avec un taux d'aide publique de 80% :

Type de dépenses	Montant des dépenses TTC
Prestation BE, impression dépliants, expo itinérante, supports cartographiques...	42 845,52 €
Frais d'animation et d'infographie	13 853,34 €
Coûts indirects (15% des frais de personnel)	2 078,00 €
<b>Total</b>	<b>58 776,86 €</b>

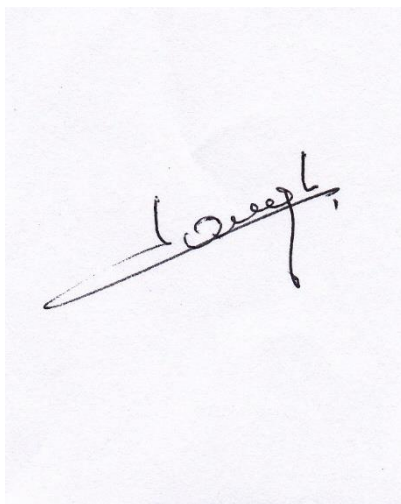
Plan de financement	Montant des recettes
Autofinancement public (20%)	11 755,37 €
Etat (DREAL) (51%)	30 000,00 €
FEADER (29%)	17 021,49 €
<b>Total</b>	<b>58 776,86 €</b>

**Ce dossier, présenté pour la programmation, est validé à l'unanimité de tous les membres.**

**L'ordre du jour étant épuisé, Gérard DANGLES remercie les participants et clôt cette séance du Comité de Programmation, en rappelant les modalités de validation des contenus par consultation mel, avec respect du double quorum (voir règlement intérieur).**

**Le prochain Comité de Programmation aura lieu le mardi 4 décembre, dans les locaux de l'Agence EDF une rivière un territoire, à Vizille, à 18h.**

**Le Président du GAL Alpes-Sud-Isère**

A photograph of a handwritten signature in black ink on a white background. The signature is written in a cursive style and appears to read 'G. Dangles'.

**Gérard DANGLES**

Vice-président de la Communauté de communes du Trièves

**ANNEXE : CONSULTATION MEL DU 15/10/18 POUR VALIDER  
LES DECISIONS DU COMITE DE PROGRAMMATION DU 3 OCTOBRE 2018**

Le Comité de Programmation du 3 octobre dans l'Oisans n'a pas permis de réunir le double quorum par manque de personnes privées. Le règlement intérieur du GAL permet de valider par mel, sous 15 jours à compter de l'envoi du mel, les décisions prises par les membres présents. Ceux-ci doivent également voter et répondre à cette consultation.

Le délais de consultation est fixé au **31 octobre** et nous attendons vos réponses au plus tard pour cette date, qui sera celle mentionnée dans le compte rendu du Comité de Programmation. Nous comptons donc sur votre réactivité.

**POINTS A VALIDER, SOUMIS A CONSULTATION :**

Objet du vote	OUI	NON
Transferts de budget entre fiches actions		
Modification du seuil de recevabilité de la grille de sélection		
Sélection du dossier Sur les Pas des Huguenots (note 11.78/20)		
Sélection de l'animation 2018 de la stratégie forestière (note 15,83/20)		
Programmation de l'animation/gestion LEADER 2018		
Programmation de la fromagerie des Alpes, Laffrey		
Programmation de la Maison des Alpages de Besse en Oisans		
Programmation du Plan Paysage de Matheysine		